

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 novembre 2019

OBJET :

Ouvertures dominicales des commerces en 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient, que la décision du Maire intervienne après avis du conseil municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 6 dimanches pendant les fêtes de fin d'année : 22/11, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12 et 27/12,
- 2 dimanches pour l'ouverture des soldes : 05/01 (soldes d'hiver) et 28/06 (soldes d'été).

Afin de dynamiser le commerce local sur le territoire communal, il est proposé l'ouverture de 2 dimanches supplémentaires les 3 mai et 6 septembre 2020.

PROPOSITION

Il est proposé d'émettre un avis sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy de déroger à 10 reprises, pour l'année civile 2020, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du travail.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 voix contre (MM. THOUVENIN et VOGIN) et 1 abstention (M. SAPIRSTEIN), émet un avis favorable aux dates proposées.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 7 novembre 2019.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil municipal le :	23 octobre 2019
- Convocation distribuée le :	23 octobre 2019
- Affichage du compte-rendu le :	8 novembre 2019
- Affichage du procès-verbal le :	20 décembre 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, M. CAUSERO, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Guy FRANIATTE à Mme Nadine CADET
- Mme Véronique SAGET à M. LAURENT
- M. Dominique CLOMES à M. Rémy LEINSTER
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME DOLATA
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

EXCUSE

- M. PROVIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. GONCALVES

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire